



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-85/11_Fra

11 juillet 2011 #85 La CPI semaine après semaine



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 17 août 2011.

Décisions adoptées entre le 4 et le 8 juillet 2011

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision on the Defence Request to Redact the Identity of the Source of Three Items of Documentary Evidence

Rendue par la Chambre de première instance II le 4 juillet 2011

Decision on the Defence Request to Vary Time Limit for Disclosure of 132 items of documentary evidence

Rendue par la Chambre de première instance II le 5 juillet 2011

Affaire Mbarushimana

Decision requesting the Parties to submit observations on 124 applications for victims' participation in the proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 juillet 2011

Decision on the Prosecution's request for variation of time limit and fourth and fifth applications for authorisation to redactions pursuant to Rules 81(2) and (4)

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 6 juillet 2011

Scheduling Order on the appeal of Mr Callixte Mbarushimana against the decision of Pre-Trial Chamber I of 19 May 2011 entitled "Decision on the 'Defence Request for Interim Release'"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 7 juillet 2011

Decision on the "Prosecution's request for review of intercepted internet data"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 8 juillet 2011

Decision on the "Defence Request for Disclosure"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 8 juillet 2011

Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1^{er} et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 4 et le 8 juillet 2011

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of the Government of Kenya against the decision of Pre-Trial Chamber II entitled “Decision on the Request for Assistance Submitted on Behalf of the Government of the Republic of Kenya Pursuant to Article 93(10) of the Statute and Rule 194 of the Rules of Procedure and Evidence”

Rendue par la Chambre d’appel le 7 juillet 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Order to the Prosecutor to File a Proposed New Redacted Version of the Article 58 Application

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 4 juillet 2011

Decision on the “Prosecution’s request for extension of the third disclosure deadline of 8 July 2011”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 4 juillet 2011

Decision on the Defence Requests in Relation to the Victims’ Applications for Participation in the Present Case

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 8 juillet 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision on the Defence Requests in Relation to the Victims’ Applications for Participation in the Present Case

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 8 juillet 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l’affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d’examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l’humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l’accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 4 et le 8 juillet 2011

Affaire Bemba

Decision on 401 applications by victims to participate in the proceedings and setting a final deadline for the submission of new victims’ applications to the Registry

Rendue par la Chambre de première instance III, le 8 juillet 2011

Situation en République de Côte d’Ivoire

La Côte d’Ivoire, qui n’est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, **déclaré accepter** compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d’Ivoire a récemment **confirmé cette acceptation**, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 23 juin 2011, le Procureur de la CPI a demandé à la Chambre préliminaire l’autorisation d’ouvrir une enquête relativement à la situation en Côte d’Ivoire depuis le 28 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 4 et le 8 juillet 2011

Order to the Victims Participation and Reparations Section Concerning Victims’ Representations Pursuant to Article 15(3) of the Statute

Rendue par la Chambre préliminaire III, le 6 juillet 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d’audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

Le jeudi 5 juillet 2011, le Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song a accueilli le ministre de la Justice et de la Sécurité du Royaume des Pays-Bas, S.E. M. Ivo Opstelten au siège de la Cour. Le Président de la Cour a informé M. Opstelten de l'actualité de la Cour et a salué la coopération soutenue des Pays-Bas avec la CPI, que ce soit en tant qu'État partie au Statut de Rome ou en tant qu'État hôte de la Cour. Le Président Song lui a également fait part des efforts déployés pour mieux faire connaître la Cour dans le monde, et s'est félicité du fait que plusieurs États, de différentes régions du monde, aient récemment annoncé leur intention de devenir partie au Statut de Rome prochainement.



Le juge Song, Président de la CPI et le Ministre de la Justice des Pays-Bas, S.E. M. Ivo Opstelten, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

La CPI donne le coup d'envoi des célébrations entourant la Journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet prochain



Le 7 juillet 2011, la Cour pénale internationale (CPI) et l'Assemblée des États parties ont organisé une cérémonie symbolique de levée de drapeaux, pour inviter d'autres partenaires à participer aux célébrations entourant la Journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet prochain.

Après la diffusion d'un document audiovisuel donnant lecture du **Préambule du Statut de Rome**, le vice-président de l'Assemblée des États parties et Ambassadeur du Mexique, Jorge Lomónaco, a prononcé une allocution marquant officiellement le début de la cérémonie. Soulignant que 2011 marque la première célébration officielle de cette journée de grande importance, il a appelé à la sensibilisation et à la mobilisation générale autour de cette initiative. « La Journée de la justice pénale internationale est l'occasion idéale de rendre hommage à la grande famille qu'est en train de devenir la CPI et de montrer que l'engagement en faveur de la lutte contre l'impunité est plus fort que jamais », a-t-il déclaré.



S.E. M. Jorge Lomónaco, vice-président de l'Assemblée des États parties (AEP) et Ambassadeur du Mexique © ICC-CPI



Le juge Song, Président de la Cour pénale internationale © ICC-CPI

Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, a évoqué l'esprit de solidarité qui préside aux célébrations marquant le 17 juillet. « Nous devons être unis dans notre détermination à mettre fin à l'impunité, ainsi qu'à l'anarchie, à la brutalité et au mépris pour la dignité humaine que cette impunité implique », a déclaré le Président de la CPI. « Nous devons persévérer ».

Les invités ont ensuite assisté à une présentation de documents audiovisuels commémoratifs, notamment une introduction à la CPI et des clips consacrés à la Journée de la justice pénale internationale, qui seront diffusés par les États parties le 17 juillet.

La cérémonie a été marquée par une levée symbolique du drapeau de la CPI et d'un drapeau symbolisant la Journée de la justice pénale internationale. Des bannières similaires seront arborées dans toute la ville de La Haye jusqu'au 17 juillet ; les États parties hisseront le drapeau de la CPI en cette occasion. Cette levée de drapeaux est un appel à une commémoration commune de la justice internationale et à l'action en sa faveur.

Rappel historique

Le 17 juillet est la Journée de la justice pénale internationale. Les manifestations célébrant le 17 juillet visent à sensibiliser le public à la justice internationale et à la lutte contre l'impunité, et à générer un soutien en leur faveur. La CPI prépare cet événement en collaboration avec divers partenaires, et notamment des juridictions nationales, des tribunaux internationaux et des organisations non gouvernementales. Tous ceux et celles qui veulent défendre la justice, promouvoir les droits des victimes et aider à empêcher la commission de crimes qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde sont invités à y participer.

Cette journée est une célébration des grandes décisions prises par la communauté internationale dans la poursuite d'un objectif commun, l'instauration d'un système de justice internationale. C'est aussi l'occasion pour tous les défenseurs de la justice dans le monde de faire entendre leur voix.

La date du 17 juillet a été choisie par l'Assemblée des États parties lors de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue en juin de l'année dernière à Kampala (Ouganda) ; elle marque l'anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI.

Allocution du vice-président de l'Assemblée des États parties et Ambassadeur du Mexique, Jorge Lomónaco

[English](#) | [Español](#) | [Français](#) | [عربي](#)

[Allocution du Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song](#)

[Résumé vidéo de la cérémonie](#)



De gauche à droite : Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la CPI, S.E. M. Jorge Lomónaco, vice-président de l'AEP et Ambassadeur du Mexique, le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, S.E. M. Jean-Marc Hoscheit, Ambassadeur du Luxembourg aux Pays-Bas et Silvana Arbia, Greffier de la CPI © ICC-CPI

Interagir avec les communautés

La CPI organise un séminaire académique régional à Kampala avec la participation de professeurs kényans et ougandais



Les professeurs durant leur deuxième jour du séminaire de la CPI à Kampala, en Ouganda © ICC-CPI

Du 4 au 8 juillet 2011, onze professeurs d'Ouganda et du Kenya ont participé à un séminaire portant sur le droit international pénal et la Cour pénale internationale (CPI) organisé par la CPI à Kampala, en Ouganda. Tenu dans le cadre du programme académique de la CPI, et s'inscrivant pleinement dans la **stratégie d'information de la Cour**, ce séminaire avait pour objectif principal d'encourager et d'engager les universités dans les pays dans lesquels la Cour enquête à incorporer et à développer au sein de leurs cursus académiques des cours approfondis et spécialisés de droit international pénal et relatifs à la CPI.

Ce séminaire, qui a suivi la tenue d'un **événement similaire à Kinshasa** (République démocratique du Congo) en juin 2011, a été mis en œuvre en collaboration avec l'Université Paul-Cézanne Aix-Marseille III et avec le soutien financier de l'Union européenne. Les différentes sessions du séminaire ainsi que les tables-rondes ont été conduites par M. le Professeur Xavier Philippe, professeur de droit international pénal à l'Université Paul-Cézanne.

« Le séminaire nous a fait découvrir de nouveaux aspects relatifs au droit international pénal et à la Cour pénale internationale, ce qui nous permettra d'améliorer la qualité de ces enseignements et les rendre plus appréciables au sein de nos universités », a expliqué l'un des professeurs participants au séminaire à Kinshasa, le Professeur Ronald Kakungulu-Mayambala de l'Université Makerere de Kampala. Sa collègue de l'Université Africa Nazarene de Nairobi, Professeure Evelyne Asaala, a déclaré que sa participation à ce séminaire lui a permis « de partager son expérience avec celles de ses collègues venant de contextes différents, ainsi que d'approcher la matière avec un œil critique ».

Des informations supplémentaires sur le programme académique de la CPI ainsi que les outils et matériaux pédagogiques développés dans le cadre de ce programme seront prochainement accessibles au public, en français et en anglais, sur le portail du programme académique qui sera disponible sur le [site Internet de la CPI](#).

Calendrier

JUILLET 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
11	12	13	14	15	16	17
	Participation du juge Song, président de la CPI, au <i>Commonwealth Law Ministers Meeting</i> à Sydney, en Australie.					
		La CPI organise un séminaire de formation pour les points focaux de partenaires dans les pays où la Cour a ouvert des enquêtes.				
		Le Greffier de la CPI en mission en RCA rencontre les communautés affectées, ONG, médias et officiels				
18	19	20	21	22	23	24
La CPI et la Commission de l'Union africaine organisent conjointement un séminaire au sujet des aspects techniques du Statut de Rome à Addis-Abeba, en Ethiopie.						
	Discours d'ouverture du juge Song, président de la CPI, lors d'une réunion d'experts de l' <i>Asian-African Legal Consultative Organization</i> sur le Statut de Rome à Kuala Lumpur, Malaisie					
Vacances judiciaires						
25	26	27	28	29	30	31
Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants et fait appel aux avocates africaines de Kisumu au Kenya	Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants de Nairobi au Kenya		Mme la Juge Aluoch fait appel aux avocates africaines de Kigali au Rwanda	Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants de Kigali au Rwanda		
Vacances judiciaires						
AOÛT 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
1	2	3	4	5	6	7
Vacances judiciaires						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.

www.icc-cpi.int | Ceci n'est pas un document officiel, il est destiné à l'information du public.

Cour pénale internationale : Maanweg, 174 ; 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Adresse postale : Boîte postale 19519 ; 2500 CM, La Haye (Pays-Bas). Tél. + 31 (0)70 515 8515 ; Télécopie +31 (0)70 515 8555. Chaîne sur Youtube : www.youtube.com/IntlCriminalCourt ; compte Twitter : www.twitter.com/IntlCrimCourt